

Séance du 25 mars 2024

Date de convocation :

21 mars 2024

Membres en exercice : 23

Présent(s) en début de séance : 20

Arrivé (s) en cours de séance : 1

Pouvoir(s) : 2

Absent(s) ou excusé(s) : 2

Délib.2024.033

Délibération comportant
2 page(s), 1 annexe(s)

Le vingt-cinq mars deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BOURG-DES-COMPTES, convoqué conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEPRÊTRE, Maire.

Présents : Christian LEPRÊTRE, Yannick LEGOURD, Christèle POTTIER, Stéphane ROBERT, Nelly COTTAIS, Yves THILLOU, Charles JOUIN, Sylvie FONTAINE, Laurent MIGOT, Sophie ELUDUT, Valérie DUVAL, Franck SEROUX, Noël NOURRISSON, Gaëlle LE LAN, Jacques LARRAY, Armelle LE MOAL, Alexis ADRIEN, Delphine NORMAND, Marie-Agnès GENDRON, Virgile HOUTIN.

Arrivée en cours de séance : Prescillia DREAN (participe au vote à partir de la délibération n° 2024.038).

Absents excusés : Adrien MOREAU (Pouvoir à Stéphane ROBERT) et Caroline HAMON (Pouvoir à Armelle LE MOAL).

Secrétaire de séance : Delphine NORMAND

Budget annexe Energie photovoltaïque - Approbation du compte administratif 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances.

Monsieur LEGOURD présente le compte administratif 2023 pour le budget annexe Energie photovoltaïque, lequel en concordance avec le compte de gestion 2023, affiche les résultats suivants :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		(1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	19 224,46	G	21 810,30	G-A 2 585,84
	Section d'investissement	B	10 500,00	H	11 693,96	H-B 1 193,96

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	83 928,06 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	19 813,15 (si excédent)

		=		=		SOLDE D'EXECUTION (1)
		DEPENSES		RECETTES		
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	29 724,46	Q= G+H+I+J	137 245,47	=Q-P 107 521,01

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	19 224,46	= G+I+K	105 738,36	86 513,90
	Section d'investissement	= B+D+F	10 500,00	= H+J+L	31 507,11	21 007,11
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	29 724,46	= G+H+I+J+K+L	137 245,47	107 521,01

Au terme de sa présentation,

Monsieur le Maire invite l'assemblée à procéder à l'approbation du compte administratif 2023 et se retire de la séance.

Sous la présidence de Monsieur Yannick LEGOURD, Adjoint aux Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif de l'exercice 2023 pour le budget annexe Energie photovoltaïque (votants : 21 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 21).

Extrait certifié conforme, le 29 mars 2024

Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,
Yannick LEGOURD

